

## Composition du dossier médical pour demande d'aménagement des épreuves d'examen

*Le **médecin de l'éducation nationale** désigné par la CDAPH\*, destinataire du dossier attestera du handicap en situation d'examen et des aménagements à mettre en place.*

1. **Un certificat médical**, précisant la pathologie, le traitement, les répercussions sur la scolarité et les conditions d'examen et les compensations déjà mises en place.
  
2. **Des éléments complémentaires indispensables** : selon le handicap
  - **Déficience auditive** : Copie du dernier bilan audiométrique
    - Préciser le mode de communication : orale, LSF, codeur LPC...
  
  - **Déficience visuelle** : bilan ophtalmologique, vision de près, de loin, champ visuel
    - Préciser les adaptations nécessaires : déplacement, agrandissement...
  
  - **Trouble des apprentissages** entraînant une situation de handicap :
    - Préciser l'historique des rééducations
    - Si rééducation orthophonique : copie du dernier bilan:
      - Explorant : 1- le niveau de lecture  
2- la compréhension de lecture  
3- le niveau d'orthographe
      - par des tests étalonnés, indiquant les résultats et les écarts types
    - Si prise en charge en psychomotricité, ergothérapie : Copie du bilan
    - Copie de l'évaluation psychométrique, si elle a été faite
    - Un devoir de **français ou d'histoire** fait en classe, corrigé par le professeur

### 3. **RAPPEL des éléments à produire:**

- **Avec le document 1** : Copies du **PAI** (projet d'accueil individualisé), ou du **PAP** ( Page 1 avec les adaptations mises en place), ou du **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) document émanant de la MDPH précisant les adaptations
- **Avec le document 2** : copies des 3 derniers bulletins scolaires

**Les éléments médicaux seront mis sous enveloppe à destination du médecin**  
**Tout dossier incomplet sera renvoyé, le médecin n'étant pas en mesure de donner un avis.**